OPINIONS POLITIQUES

HEURES DÉCISIVES

Le Congrès National du Parti Socialiste fixera son attitude

Le malaise grandit. A quoi bon se le dissimuler ?

La composition même du Ministère l'avait fait naître. Sa déclaration, par son imprécision, par le vague de ses formules, l'accentua.

Dans l'intervention qu'il fit à la suite de la lecture de cette déclaration Blum souligna très fortement de regrettables lacunes et de graves insuffisances.

En matière religieuse recule devant les exigences de la droite.

En matière scolaire, manque d'audace et incertitude.

A propos de la réduction du temps de service militaire, subordination de la réforme au succès de certaines négociations internationales, ce qui pourrait équivaloir à un ajournement sine die.

A propos des assurances sociales, mêmes hésitations, mêmes retards.

Mais toutes ces mesures — que la classe ouvrière, que la démocratie attendait et qu'on tarde à lui donner, — demeurent dominées par deux graves préoccupations : celle de la paix ; celle du rétablissement de nos finances.

C'était à résoudre ces difficultés que le gouvernement prétendait s'attacher, et il trouvait la prétexte ou excuse, à rejeter dans l'ombre, les autres problèmes sur lesquels le pays s'était cependant prononcé, en toute clarté, en toute netteté, le 11 mai.

L'aventure marocaine, — dans laquelle M. Poincaré, une fois encore, porte une part de responsabilités, — est venue aggraver une situation déjà lourde de périls.

Le pays a besoin de paix. Il entend réserver tout son effort à panser les plaies toujours ouvertes de l'autre guerre. Il ne peut pas accepter d'être — une fois de plus, — le jouet des gens d'épée et des gens d'affaires.

Il ne peut se résoudre aux solutions longues et douteuses que certains proposent.

Et l'on eut désiré acquérir la certitude que tout était mis en œuvre pour régler, au plus tôt, cette redoutable « aventure », pour hâter l'heure de la paix.

Des promesses ont été faites. Nous voudrions connaître les actes qui les ont suivies.

Mais voici que le problème financier se pose. Les échéances se pressent. Il n'est plus permis d'esquiver la difficulté. Il faut enfin l'affronter.

Tout le problème eut dû être envisagé. M. Caillaux n'a songé qu'à « une ouverture d'échéance ». C'est la vraiment remède trop bénin.

« Un effort qui n'embrassera pas l'ensemble du problème sera stérile. Il sera comme une eau trop rare qui s'évapore avant d'avoir pu pénétrer dans le sol.

« Ce sera, — a dit encore Blum, — comme si dans un organisme malade, on s'appliquait à donner des soins d'abord à un organe, puis à un autre, sans s'apercevoir que pendant qu'on guérit l'un, l'infection gagne les autres et l'organisme entier demeure menacé. »

Cette émission de six milliards de billets, n'aura-t-elle pas pour conséquence fatale un développement de la vie chère, qui accable déjà la classe ouvrière et aussi tous les petits retraités à revenu fixe ?

Cet emprunt or, ou à change garanti, c'est-à-dire emprunt dont les intérêts doivent correspondre, — quelles que soient les fluctuations des changes, — à un nombre constant de francs or, ne va-t-il pas opposer deux sortes de fonds d'État ? Ne va-t-il pas faciliter la spéculation ?

Ne va-t-il pas créer une nouvelle monnaie dont le coupon du titre sera le signe ? Ne va-t-il pas discréditer encore notre papier monnaie ?

Un proche avenir apportera sur toutes ces choses son redoutable arrêt.

Mais le Parti socialiste entend, dès maintenant, faire connaître au pays son opinion et il fixera son attitude lors de son congrès national, à Paris.

Fort de ses cent mille adhérents, il sait la responsabilité qui pèse sur lui. Il n'entend pas se laisser surprendre par les événements, ni laisser décevoir les espoirs que les masses ouvrières ont mis en lui.

Pierre DELCOURT,
Conseiller général du Nord.

A la Cour d'Assises du Nord

Le roman d'une jeune fille de 14 ans A HAUTMONT

Balieu Gaston-Pierre, âgé de 28 ans, né à Bertry, le 20 octobre 1896, chauffeur d'automobiles, demeurant à Saint-Rémy-du-Nord, est inculpé de détournement de mineure. Voici dans quelles circonstances :

Sur la demande de leur fille Eva, femme Maudoux, qui avait besoin d'être aidée dans l'exploitation du débit de boissons qu'elle tient à Haumont, rue d'Entre-deux-Bois, les époux Bouteaux lui ont confié depuis le début de l'année 1924 sa jeune sœur Emilienne, née le 26 janvier 1911. A partir de ce moment, Emilienne Bouteaux, nourrie et logée chez sa sœur et son beau-frère, fut donc entièrement placée sous la surveillance de ces derniers et sous leur responsabilité.

Les époux Maudoux avaient pour client et ami un sieur Balieu Gaston, âgé de 28 ans, chauffeur d'automobile, qui fréquentait assidument la maison. Il était marié et père de famille et l'exploitation, en commun avec Maudoux, d'une entreprise de cinéma expliquait très naturellement ses visites journalières.

Des relations de bonne camaraderie s'établirent entre la jeune fille et lui ; puis elles prirent bientôt un caractère plus affectueux et vers le mois de novembre, Emilienne, par amour, se donna à Balieu.

Ils continuèrent, à l'insu des époux Maudoux, à avoir des rapports intimes, mais leur attitude réciproque n'avait pu se modifier aussi profondément sans entraîner entre eux une liberté d'allure qui devait fatalement éveiller les soupçons.

Les visites de Balieu se faisaient plus fréquentes et avaient très souvent lieu pendant les absences du sieur Maudoux. Un jour, Mme Maudoux trouva Balieu couché tout habillé dans le lit de sa sœur ; son attitude devint telle que Mme Maudoux, inquiète pour sa propre réputation et celle de sa sœur, signifia à Balieu de ne plus reparaître à la maison pendant les absences de son mari.

Balieu fit parvenir à Emilienne Bouteaux une lettre pour lui demander si par suite de la mesure prise à son égard leurs relations étaient finies à jamais ou s'il devait encore conserver quelque espoir. Emilienne Bouteaux conserva cette lettre, qui trahissait leurs relations et la mit dans son sac à main. C'est là qu'elle fut trouvée le 28 décembre 1924 par Maudoux. Celui-ci se rendit aussitôt chez son beau-père pour le mettre au courant.

Emilienne Bouteaux l'ayant appris, appréhenda la colère de ses parents et le retour à la maison paternelle. Vers 15 heures, alors qu'elle était seule à la maison, elle vit arriver sa sœur Germaine. Elle lui demanda de s'occuper en son lieu et place du débit, car elle avait absolument besoin de sortir pour voir Balieu. Germaine Bouteaux refusa de la laisser partir seule, mais consentit à sortir avec elle.

Pendant que les deux sœurs se trouvaient sur la place d'Hautmont, Balieu apparut conduisant son auto. Sur un signe d'Emilienne Bouteaux, qui s'éloignait de sa sœur s'avança au devant de lui, il stoppa et ils eurent un court entretien. Leur conversation ne put être entendue de Germaine Bouteaux qui était restée sur le trottoir. Emilienne Bouteaux revint près de sa sœur et Balieu remit sa voiture en marche ; mais brusquement il fit demi-tour et vint arrêter sa voiture à hauteur des deux jeunes filles ; sans mot dire, Emilienne Bouteaux monta dans la voiture qui démarra aussitôt laissant Germaine Bouteaux seule sur le trottoir.

Balieu et sa maîtresse ne reparurent pas à Hautmont ce jour-là ni les jours suivants. Les fugitifs ne firent que passer à Valenciennes, Cambrai, Saint-Quentin, Maubeuge et enfin Erquelines (Belgique), où ils vécurent comme mari et femme. Emilienne Bouteaux, vers le 9 janvier, revint seule à Hautmont, mais cette apparition fut de courte durée, elle était attirée vers Balieu qui, ayant trouvé du travail à Erquelinnes, y était resté. Enfin, le 2 février 1925, son père la découvrit à Jeumont à l'Hôtel Franco-Belge et la ramena chez lui. Balieu, qui était revenu à Hautmont, avait été arrêté depuis le 23 janvier précédent.

Balieu n'a jamais été condamné.

L'AUDIENCE

Parce qu'on escomptait quelques détails croustillants, peut-être, le public était venu plus nombreux à cette séance d'assises. S'il en fut ainsi, les amateurs de curiosité malsaine en ont été pour leur déplacement.

L'affaire n'avait rien non plus de l'aventure romanesque qui fait rêver et soupirer les jeunes écervelées. Et l'on s'étonne de voir un tel procès venir en cour d'assises, alors qu'il n'aurait dû relever que du tribunal correctionnel. Mais, passons...

Un mouvement unanime tourne les têtes vers un point quand entre les deux gendarmes Gaston Balieu apparaît. C'est un grand garçon, au visage sympathique, d'allure simple et de mise correcte. Il a 28 ans.

Durant l'interrogatoire, d'ailleurs très bref, que lui fait subir le président Brosson, il répond de façon convenable, sans effronterie. Il reconnaît la fugue en compagnie de la jeune Bouteaux et il accepte les yeux baissés les reproches paternels du président. Sans doute, ce n'est pas bien ce qu'il a fait, mais il y a des choses qui prêtent difficilement à raisonnement.

Parmi l'assistance, un sourire illumina des visages.

Emilienne Bouteaux, la victime (!) Joufflue et rose, cette petite brunette de 14 ans, en paraît bien 17 ou 18. Sa déposition n'est pas défavorable à l'accusé, loin s'en faut.

— Je l'aimais, dit-elle. Je savais qu'il était marié, mais je me suis laissé prendre à ses paroles. C'est moi qui lui donnais rendez-vous. Il savait mon âge et je suis partie avec lui, consentante.

Le docteur Raigneneaux, d'Avesnes, a examiné la jeune fille. Il a constaté qu'elle n'avait jamais été l'objet de violences.

Quelques témoins viennent ensuite.

Après réquisitoire de l'avocat général Aubertot et plaidoirie de Me Escoffier, la Cour condamne Joseph Balieu à trois ans de prison avec sursis.

Le drame conjugal de Waziers

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Partout, dans le quartier, on s'accorde à rendre hommage à la parfaite conduite de Jules Delsaux, on ne lui connaissait que des qualités. Mais Mme Delsaux, dévorée par le démon jaloux, ne voulait rien entendre et ne souscrivait point à l'opinion publique. Elle s'imaginait, la pauvre femme, que son mari la trompait. Parents, voisins, amis, à maintes reprises s'étaient interposés, inutilement hélas ! Sans répit, des querelles éclataient ; à la suite de l'une d'elle, récente de trois jours, Mme Delsaux prit une rapide décision. Elle transporta une partie du mobilier commun et s'en fut s'abriter chez un voisin.

Puis elle partit. Elle resta absente deux jours. Elle y serait restée davantage peut-être — et cela eut mieux valu sans doute — si son mari lui-même n'était venu la supplier de rentrer. Elle se rendit à sa prière. Les meubles furent réintégrés et Mme Delsaux reprit sa place au foyer conjugal.

Nuit sanglante

Vendredi, après le repas du soir, les époux Delsaux s'en furent coucher, cependant que leurs jeune fils Jules, gagnait sa chambre située au premier étage. La nuit prit possession des gens et des choses. Chacun, dans le quartier goûtait le repos doux et calme, du moins le croyait-on. Au rez-de-chaussée d'une petite maison, mystérieusement, un drame affreux se déroulait, enveloppé par le grand silence nocturne.

Au matin, de bonne heure, le fils Delsaux descendit avec précaution, pour ne pas éveiller ses parents ; le jeune homme se rendit à la cuisine et dans la cour. Là, il fit sa toilette et se préparait à aller au travail quand la voix de son père l'appela en lui demandant à boire. C'est alors que le jeune garçon fut l'objet d'une vision affreuse.

En pénétrant dans la chambre, il aperçut l'atroce spectacle de son père ensanglanté et de sa mère égorgée. Le lit était couvert de sang. Affolé, le jeune homme appela au secours. Des voisins accoururent, le Maire et le garde Devame arrivèrent ; un médecin en hâte fut mandé, cependant que les gendarmes de Sin-le-Noble étaient prévenus.

Comment se déroula le drame

Mme Delsaux était dans un état alarmant. Elle portait au cou deux affreuses blessures, d'où le sang s'était échappé avec abondance. Son mari, moins grièvement blessé, était toutefois dans un état grave. Lui aussi, avait le cou tailladé et en outre, il était affreusement mutilé.

Tandis que par les soins du Maire, M. Guironnet, les deux victimes étaient transportées à l'Hôtel Dieu de Douai, les gendarmes commençaient leur enquête, après avoir prévenu le Parquet.

Dans l'impossibilité absolue de parler, Mme Delsaux ne put être entendue ; le chef d'équipe, par contre, bien qu'affaibli par la perte de sang et tenaillé par la douleur, put prononcer quelques mots. Il résulte de ses déclarations que sa femme, au cours de la nuit, profitant de son sommeil, s'est emparée d'un rasoir. Elle lui en porta plusieurs coups à la gorge et, en outre, l'avait mutilé. Son accès de rage assouvi, et se rendant compte peut-être de l'horrible de son forfait, l'épouse meurtrière, à deux reprises, se taillada affreusement le cou, à un centimètre de l'artère carotide.

A l'Hôtel-Dieu, on juge son état extrêmement grave.

R. J.

La grosse affaire de trafic d'or de la région de Saint-Pol

29 INCULPÉS EN CORRECTIONNELLE

Ainsi que nous l'avons annoncé c'est vendredi après-midi que se sont ouverts, devant le tribunal correctionnel de Saint-Pol-sur-Ternoise, les débats d'une affaire exceptionnellement importante en raison du nombre des inculpés, ils ne sont pas moins de 29 et aussi des témoins appelés à déposer.

Cinq des inculpés faisaient défaut ; se sont : Becquart Benoit, marchand de bière à Auchel, 36 ans ; Watel Edouard, 22 ans, sans profession, d'Auchel ; Rancoux ; Spa Paul, courtier en bestiaux à Lillers et Tobo de Lille.

Les autres inculpés qui répondent à l'appel de leur nom, sont : Lécuier Elie, bourrelier, 47 ans, de Ruisseauville ; Delanotte Joseph, 32 ans, éleveur, à Crobeck (Belgique) ; Gervois Jules, 48 ans, mécanicien, à Lisbourg ; Carpentier Caroline, 67 ans, ménagère, à Saint-Georges ; Lejosne Marcel, 20 ans, de Saint-Georges ; Boutin Marie, 37 ans ; Lejosne Tobie, 49 ans, débitant, à Saint-Georges ; Courquin Philomène, 60 ans, femme Furne, de Tramecourt ; Duwez Emile, 28 ans, représentant de commerce, à Auchel ; Mastin Jules, 45 ans, mineur à Auchel ; Jonville Didier, 32 ans, marchand de porcs, à Auchel ; Barbier Henri, 43 ans, maréchal-ferrant à Nœux-les-Mines ; Saint-Pol Georges, hongreur, à Hernicourt ; Despretz Augustin, 46 ans ; Bray Marie ; Levoy Paul, 45 ans ; Schombière Julien 46 ans, né à Hazebrouck ; Langlart Augustin, 32 ans, né à Steenbecque ; Langlart Emile, 58 ans, né à Boisghem ; Denaes Mathilde, 65 ans, née à Boisghem ; Denaes Léon, 35 ans, né à Steenbecque ; Denaes Alexis, 69 ans, né à Boisghem ; Blondin Augustine, femme Bulet, 28 ans, ménagère, à Auchel ; Delannoy Eugène, négociant, à Allouagne ; Fauquembergue Arthur, marchand de volailles, à Diéval ; Denaes René, rentier, à Hazebrouck.

On passe à l'audition des témoins, dont le principal est M. Branchard Frédéric, commissaire attaché à la police mobile de Lille.

Celui-ci donne l'exposé de l'enquête à laquelle il s'est livré depuis la découverte du fil conducteur par le facteur des Postes Defasque, l'enquête menée par le chef de brigade de gendarmerie d'Auchy-les-Hesdin, pour arriver à l'arrestation du chef de bande Delanotte. Il ressort du rapport et de la déposition du commissaire que Delanotte, — d'après les chiffres portés sur ses carnets — pouvait en moyenne faire un bénéfice de 20 à 30.000 fr. par semaine. En effet, il ressort des chiffres connus qu'en 45 jours, il avait acheté pour 900.000 fr. d'or.

M. Defasque, facteur des Postes à Blangy dépose ensuite. Il raconte que se trouvant au café Dausque à Béalencourt, il reçut de Lécuier accompagné de Becquart et Watel, l'offre moyennant une bonne prime de drainer l'or qu'il pourrait trouver chez les particuliers. C'est à la suite de ces offres qu'il dénonça Lécuier.

M. SIMON Augustin, 57 ans, contrôleur des Douanes belges, déclare que chargé de faire une enquête et des recherches sur les agissements de Delanotte, il apprit que celui-ci, sur le point d'être appréhendé sur la frontière hollandaise il n'avait pas hésité à assommer un douanier hollandais. Des renseignements qu'il donne, la somme en or que Delanotte se serait procurée en 1924 dépasserait un million.

Divers témoins sont ensuite entendus.

Les débats se sont poursuivis samedi par l'audition de nouveaux témoins, pour le réquisitoire et les plaidoiries.

LE CONGRÈS DE L'UNION HOSPITALIÈRE

Amiens, 4. — Le Congrès de l'Union Hospitalière du Nord-Est a tenu aujourd'hui deux séances plénières sous la présidence de M. Paul Morel, ancien ministre.

19 départements étaient représentés.

Les congressistes ont été reçus ce matin à l'Hôtel de Ville par la Municipalité. Ils ont discuté les questions du prix des journées des militaires dans les hôpitaux civils, le statut du personnel hospitalier et l'attribution d'une médaille d'honneur à l'Assistance Publique. Ils ont envoyé un télégramme de sympathie au ministre de la Prévoyance Sociale et ont ensuite pris part à un banquet offert par la Commission des Hospices d'Amiens.

MUTILÉS ET RÉFORMÉS DU NORD

La VIIe séance plénière de 1925 du Comité départemental des Mutilés et Réformés de Guerre du Nord, a eu lieu samedi à 14 h. 30, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Desorbaix, assisté de M. Cassel, secrétaire général du Comité.

Etaient présents : MM. Terquem, président de l'Office départemental des Pupilles de la Nation; Soitoux, directeur de l'Ecole des Mutilés de Tourcoing, etc., etc.

Le président de séance adressa des félicitations au nom du Comité à M. Canivet André, à l'occasion de sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il a été attribué une subvention de huit cents francs à l'Union des Mutilés et Réformés de Valenciennes par l'Office National.

D'autre part, le Comité départemental a reçu, à titre de don, une somme de deux mille deux cent quarante deux francs, quatrevingt-cinq, inscrite au Livre d'Or institué à l'occasion du Congrès du Comité Interfédéral des Associations de Mutilés, Réformés, Veuves, Anciens Combattants et Anciens Prisonniers de Guerre qui s'est tenu à Douai les 5, 6 et 7 juin.

Il a été donné connaissance d'une circulaire de l'Office National concernant l'admission des pensionnés de guerre dans les écoles de rééducation professionnelle.

Le Comité a délibéré sur des rapports concernant les points suivants : Comités Départementaux, compte-rendu des sessions, soins médicaux maisons de retraite, préparation aux emplois réservés, habitations à bon marché, cartes d'invalidité, machines à coudre, secours et allocations, victimes de la guerre résidant en Belgique. Les vœux émis seront soumis à l'étude du Conseil supérieur de l'Office National.

L'assemblée statua ensuite sur la vacance de la recette buraliste de Saint-Aubert, aucun candidat n'étant classé au Ministère des Pensions ne peut être nommé définitivement. Il est pourvu à la nomination des receveurs buralistes de Cantin et de Rumegies.

Au cours de cette séance, il a été examiné seize demandes pour habitations à bon marché, deux demandes de prêts pour besoins professionnels, deux demandes de prêts d'honneur de l'Office National, huit demandes d'avances à titre de secours remboursables, six demandes d'allocations et secours divers.

Il a été enfin procédé à l'étude de la demande d'admission dans un sanatorium d'une veuve de guerre.

La séance a été levée à 16 h. 45. La prochaine assemblée générale du Comité départemental aura lieu le 5 septembre.

NOTRE CONTE DU DIMANCHE

C'EST LE VENT

A ma surprise, j'ai rencontré Mlle Chouquette, retour déjà de vacances, Chouquette qui, chaque année, prolonge sur quelque plage un séjour présumé d'un mois, — du côté de juillet, — et dont la fin tarde jusqu'à octobre, tant ce curieux brin de femme prend plaisir à villégiaturer.

Les hommes, incontestablement, sont attirés vers Chouquette, jeune fille libre et d'apparence assez dernier cri. Elle accepte leurs hommages, et ne dédaigne pas de flirter, sans dépasser pourtant la mesure.

A la plage qu'elle choisit — car elle aime la mer, — on a vite fait de la fêter. Tout un sillage d'adorateurs suit ses moindres pas, adorateurs empressés, attentifs et parfois charmants. Elle se pique au jeu d'enflammer des quantités de cœurs. Pourquoi pas ?

C'est ainsi que j'ai connu Chouquette, depuis qu'elle a l'âge de raison c'est-à-dire l'âge de vingt ans, et qu'elle étudie, pendant les vacances, très tranquillement, les différents échantillons d'espèce masculine qu'elle a la bonne fortune de rencontrer. Cela lui permettra un jour, pense-t-elle, d'être heureuse pour son propre compte.

Or, ce retour inopiné, cette fois, m'a paru si contraire à ses habitudes que, tout de suite, craignant quelque contrariété, je l'ai interrogée.

— Hélas ! m'a-t-elle expliqué, c'est la faute au vent !

Alors, j'ai demandé plus de précisions. Ce petit être léger, fragile, n'a tout de même pas été soulevé de terre et emporté comme un fétu de paille par quelque cyclone méchant.

— Une aventure lamentable, m'a-t-elle confié, en me suppliant de n'en point parler. Vous me connaissez. Vous savez que je ne ferais pas de peine à une mouche, que si je me laisse un peu aimer gentiment, c'est d'abord que je ne peux pas l'empêcher et qu'ensuite cela fait chaud au cœur, voyez-vous, d'être aimée, même quand on sait que ça ne tire pas à conséquence... D'ailleurs, on ne sait rien de moi : on n'en reçoit pas grand'chose et on m'oublie vite. Mais quelques-uns ont un peu rêvé à moi et me l'ont dit. Beaucoup, plutôt, me l'ont écrit. C'est si commode ! Une lettre se garde et se relit. On l'installe dans le coin d'un meuble, tandis que les paroles glissent. On m'écrit donc énormément. J'ai prévenu, du reste, tout le monde que j'adorais la correspondance. C'est même, chaque année, comme un feu d'artifice de lettres que je reçois, auxquelles je réponds, de temps en temps, des choses gentilles, mais vagues, sans me compromettre.

« Bien entendu, chacun croit qu'il est le seul à m'écrire.

« Cette saison, justement, promettait d'être admirable. C'est étonnant ce qu'un monsieur, qui n'a pas grand'chose à faire et qui songe à une jeune fille de vingt-trois ans, n'ayant personne derrière elle pour la chaperonner, est prolixe de phrases sur le papier. Dans un beau coffret satiné, — ancienne boîte à fantreluches de ma grand'mère, j'avais logé tout le bataillon de lettres tendres que, depuis mon arrivée, en juillet, les uns et les autres m'avaient écrites, se croyant certainement, — chacun — être le seul à m'écrire. Tout le monde, d'ailleurs, se connaissait sur cette petite plage, et une indiscrétion aurait amené des catastrophes, surtout que plusieurs de mes adorateurs étaient mariés. Mais il n'y avait pas de danger, je demeurais imperturbable, amusée comme tout par ce jeu roulant de déclarations, de serments, de confidences même, qui espéraient m'attendrir.

« Les dames ne se méfiaient pas, tant je restais correcte avec tous. Si elles me jalousaient, c'était, tout au plus, à cause de mes toilettes.

« Et ma villégiature se déroulait, fort agréable, le médiocre temps qu'il faisait poussant tous ces messieurs à s'intéresser davantage à moi.

∴

« Or, un soir...

« Un soir, il arriva ce désastre : un coup de vent.

« Pas un coup de vent comme les autres, qui arrache un poteau, rompt une amarre, fait danser une barque. Ah ! s'il n'avait fait danser que cela !

« Par une coïncidence désolante, comme il avait fait très lourd, j'avais ouvert toute grande ma fenêtre qui donnait sur la plage. J'avais passé un bon moment à relire justement les lettres de mon coffret, les lettres de la saison. Il y en avait de bien amusantes et quelques-unes de si folles ! Mon coffret se trouvait près de la fenêtre.

« Patatras, un brusque coup de vent, — comme un cyclone, — envahit tout, bouscule tout et fait se sauver par la fenêtre les soixante-dix-sept lettres d'amour, sans exception, que je collectionnais, de vingt et quelques soupirants, encore là, pour la plupart, quelques-uns avec leur femme.

« Vous voyez d'ici la perspective du lendemain : soixante-dix-sept lettres éparpillées par toute la petite ville, sur la plage, soixante-dix-sept lettres, écrites en secret, certes, mais en confiance, sans dissimuler l'écriture, ni le nom signé, ni le petit vocable familier de la destinataire : Chouquette ! Tout le monde ne s'appelle pas « Chouquette ».

« Jean H..., qui était amoureux de moi, ne manquerait pas de tomber sur une lettre de Robert M... La lettre que m'écrivait Pierre L... tomberait dans les mains de Mme D..., la meilleure amie justement de la femme de Pierre. En vingt-quatre heures, toute cette correspondance, ramassée, épluchée, reconnue n'allait pas manquer de déchaîner, les uns contre les autres, tout ce que la petite plage comptait de mieux, en fait de baigneurs ! Quelles gorges chaudes on allait faire, en lisant ces phrases vibrantes, passionnées, délirantes parfois, que leurs auteurs croyaient bien ne devoir être jamais lues que par moi !

« Le lendemain, sur la plage de sable où tout le monde se réunissait comme en famille, à bavarder, à se taquiner, chacun allait apporter sa récolte de lettres d'amour, semées par le vent, à « la chère Chouquette », « la Chouquette de mon cœur »... Ah ! bien oui, Chouquette pouvait venir ! Le vent avait fait là du beau travail !

« Alors dès l'aube avant que personne ou presque ait rien pu encore ramasser, alors que les soixante-dix-sept lettres d'amour, probablement, reposaient, à la place où le vent les avait portées, à travers la petite ville ou sur la plage au lieu de dormir, bien sages, dans le coffret de bonne maman, j'ai été lâche : j'ai bouclé mes malles sans donner des explications et, sans dire adieu à personne, j'ai pris le premier train pour Paris.

« J'étais la seule voyageuse. Le chef de gare s'empressa. Mais le vent soufflait encore. Et il me parut, — était-ce une illusion ? — qu'un bout de papier tourbillonnait sur le quai, aux pieds de cet homme en casquette dorée, qui, lui aussi, allait le ramasser, le lire, le montrer à sa femme pour s'amuser de cette Chouquette qu'on assurait tant chérir, en lui prodiguant des petits noms sucrés.

« Dieu merci, le train partait. Et voilà pourquoi j'ai écourté mes vacances, et j'ai décidé de ne plus jamais laisser écrire que l'on puisse m'aimer... »

HENRY DE FORGE.

L'ENREGISTREMENT DES BAGAGES

A l'occasion des vacances et départs à la mer, la Compagnie du Chemin de fer rappelle à MM. les voyageurs que la gare de Lille assure journellement de 8 h. 30 à 19 h. 30, l'enregistrement à l'avance des colis bagages.

M. HERRIOT EN AMÉRIQUE

Paris, 4. — Rappelant que M. Herriot a manifesté l'intention de consacrer ses vacances à une mission de propagande aux Etats-Unis pour saisir l'opinion américaine de la question des dettes, un de nos confrères écrit :

Cette mission se confondra-t-elle avec la délégation qu'il est actuellement question d'envoyer pour négocier au sujet des dettes. Cette hypothèse paraît extrêmement vraisemblable dans les milieux parlementaires.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A QUIMPER

Quimper, 4. — M. Jean Durand, ministre de l'agriculture, est arrivé, ce matin, à 8 heures, accompagné de MM. Daniélou, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande ; Delbos, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, et Victor Boret, ancien ministre de l'agriculture.

Après un court séjour à la préfecture, il est allé visiter l'école d'agriculture de Bréboulou, près de Fouesnant.

SIX EMPOISONNEMENTS A LA CHARGE D'UNE FEMME

Montpellier, 4. — Les professeurs Fonzes-Diacon et Tarbouriech, de la Faculté de pharmacie de Montpellier chargés de procéder à l'analyse des viscères des six victimes supposées de la Scieri, l'empoisonneuse de Saint-Gilles, viennent de terminer cette délicate besogne.

Leur rapport définitif ne sera communiqué au juge d'instruction de Nîmes que d'ici quelques jours mais, de renseignements puisés à bonne source, il résulte que les deux savants professeurs sont formels dans leurs conclusions : dans les organes des six cadavres a été retrouvé de l'arsenic en abondante quantité. Ce rapport serait donc accablant pour Antoinette Scieri, qui ne reconnaissait avoir empoisonné que trois personnes.

UN PRÊTRE SAUVÉ DES FLOTS PAR UNE JEUNE FILLE

La Ciotat, 4. — L'abbé Janver et son frère Alphonse, âgé de 18 ans, s'étaient rendus au bord de la mer. Le jeune homme s'était mis à l'eau et s'éloignait du rivage, lorsque soudain il disparut. L'abbé, quoique ne sachant pas nager, se porta au secours de son frère. A son tour, il fut vaincu par les flots. Ses appels furent entendus par Mlle Joséphine Abbène, 18 ans, servante dans une propriété voisine. La jeune fille se jeta à la mer et parvint à ramener sur la plage l'ecclésiastique, évanoui. Plus tard, deux médecins le rappelaient à la vie, tandis que des agents de police de la Ciotat effectuaient en barques des recherches qui permirent, dans la soirée, de repêcher le cadavre de l'infortuné Alphonse Janver.

UNE CATASTROPHE MINIÈRE FAILLIT SE PRODUIRE

Saint-Brieuc, 4. — Un accident, qui aurait pu dégénérer en catastrophe, s'est produit vers une heure, dans la nuit de jeudi à vendredi, puits des Cruhats, aux mines argentières de Tremuson, à 9 km. de Saint-Brieuc. Une poche d'eau d'anciens travaux arrêtés en 1805, a crevé subitement dans la galerie d'avancement du 5e niveau nord. Le flot a envahi la mine jusqu'au 9e niveau. Un ouvrier a disparu, un autre a été entraîné sur 80 mètres de long et a pu donner des renseignements. Il a été dégagé.

Grâce aux consignes qui avaient été prescrites par l'administration, tout le personnel des étages supérieurs a pu être évacué. Depuis hier matin, on procède au déblai de la galerie, dans l'espoir de retrouver le disparu, M. Emile Le Provost, 32 ans, dont on ignore le sort. Un instant, le bruit avait couru qu'il y avait quarante victimes. L'appel a heureusement prouvé qu'il n'en était rien.

LA PHILHARMONIQUE D'ARMENTIÈRES A STRASBOURG

Strasbourg, 4. — La société Philharmonique d'ARMENTIÈRES, invitée officiellement par l'« Argebtorum » et la municipalité de Strasbourg, est arrivée ce soir, accompagnée de MM. Coisne, son président; Doys, chef et Conem, maire d'Armentières.

De grandes fêtes sont organisées en son honneur pendant les deux jours qu'elle restera à Strasbourg.

TROIS PERSONNES TUÉES DANS LEUR LIT PAR DES BOMBES

Béziers, 4. — M. Naydaud, ferblantier, demeurant allée Pauriquet, avait entreposé au premier étage de sa maison, au dessus de son magasin des bombes et fusées paragrêles.

Cette nuit, à 2 heures, une formidable explosion, dont la cause est inconnue, se produisit tuant dans leur lit M. et Mme Naydaud et leur fils.

Un violent incendie éclata ensuite ; les planchers et les plafonds s'écroulèrent, ensevelissant les trois victimes.

L'agent de police Fumas a pu sauver deux autres enfants et leur grand-mère aveugle.

Les trois cadavres ont été retirés des décombres.

PUPILLE DE PATRONAGE ASSASSIN

Auch, 4. — L'autre soir, vers 5 heures 30, Mme Pujos, de Laborde, a été tuée par son domestique, Pierre Delairesse, 16 ans, pupille du patronage Rollet.

L'assassin voulut ensuite tirer sur la fille de sa victime, Mlle Victoria Pujos, mais son arme s'enraya.

Il a été arrêté dans la soirée de vendredi aux environs de Masseube.

Il n'a manifesté aucun repentir, au contraire, il a regretté de n'avoir pu également tuer Mlle Victoria Pujos.

CONDAMNÉ A MORT A DIX-HUIT ANS !

Caen, 4. — La Cour d'assises du Calvados a condamné aujourd'hui à la peine de mort le nommé Lucien Chantreuil, 18 ans, domestique à Argences qui, dans la nuit de Noël 1924, avait violé, puis assassiné Mme veuve Mariotte, âgée de 66 ans et aveugle.

DÉLÉGUÉS FRANÇAIS A VARSOVIE

Varsovie, 4. — La délégation française au Congrès des Associations pour la S. D. N. est arrivée hier à Varsovie.

Elle est composée du professeur Aulard, de MM. F. Buisson, René Cassin, Aubert, Prud'hommeau et Laune.

La délégation française a été saluée à son arrivée par le représentant du ministère des affaires étrangères et par l'Association Polonaise pour la S. D. N.

Les associations d'anciens combattants ont souhaité la bienvenu à M. CASSIN, président honoraire de la Fédération des Mutilés et l'ont invité à faire samedi une conférence à Varsovie.

Le Congrès durera trois jours.

LA PHOBIE DU ROUGE ET LA LACHETÉ DE MM. LES FASCISTES

Genève, 4. — Un grave incident s'est produit à la frontière italo-suisse, sur l'Alpe de la Bolla, dans les circonstances suivantes :

Plusieurs habitants de Lugano excursionnaient sur l'Alpe de la Bolla, frontière tessinoise, entre les monts Canne d'Organo et Boglia. Parmi les promeneurs se trouvait un jeune homme de Lugano, Arthur Alliata. Il était vêtu d'un chandail rouge. Les fascistes de la milice italienne qui se trouvaient de l'autre côté de la frontière, aperçurent Alliata, ils s'approchèrent et passèrent sur le territoire Suisse. Ils cherchèrent querelle au jeune homme et après quelques paroles vives, le saisirent et lui mirent ses habits en lambeaux.

Les touristes suisses avaient pris une attitude décidée et ne se montraient pas prêts à subir les vexations des fascistes. Voyant cela, les miliciens fascistes sortirent leurs revolver. La garde de la frontière suisse intervint à ce moment et désarma le sergent de la milice fasciste. Les fascistes s'enfuirent, non sans avoir tiré plusieurs coups de revolver sur le groupe des touristes qui les pourchassait.

Deux enquêtes sont en cours : l'une est conduite par la police tessinoise et la seconde par les autorités douanières dont dépend la garde du territoire frontière où le jeune homme fut attaqué. Jusqu'à présent, ces autorités gardent la plus grande réserve sur les résultats de leur enquête.

BERLIN ET MOSCOU EN CONFLIT

Berlin, 4. — Le gouvernement allemand a chargé son ambassadeur à Moscou de protester énergiquement auprès du gouvernement des Soviets contre le jugement condamnant à mort trois étudiants allemands.

DANS LA POLICE

Paris, 4. — M. Guiter, commissaire spécial adjoint de 2e classe sur chemin de fer P.-L.-M., à Menton est nommé commissaire de 2e classe à HALLUIN ; M. Delomenie commissaire central, classe exceptionnelle, 2e échelon, à Troyes, est nommé commissaire de police, classe exceptionnelle, 2e échelon, chef de la sûreté à ROUBAIX.

JUSTICE DE PAIX

Paris 4. — De l'« Officiel » : Par décret en date du 3 juillet sont nommés juges de paix :

A **Avesnes** (Cantons Nord et Sud), M. Descamps, suppléant du juge de paix de Tourcoing.

A **Chauny** (Aisne), M. Deparis, juge de paix à Croisilles.

A **Croisilles**, M. Lemery, juge à Marquion.

EN DEUX LIGNES

Paris — Malgré instances M. de Monzie, Mme Severine refuse Croix Légion d'Honneur.

— Grève générale protestation contre guerre Maroc décidée par communistes parisiens.

— La reine de Roumanie qui se rend en Angleterre, a quitté Paris hier à midi.

— La Croix de la Légion d'Honneur est conférée à l'étendard des écoles d'artillerie.

— M. Louis Fourestier, de Montpellier, proclamé 1er Grand Prix Rome, composition musicale.

Prague. — Terribles inondations causées par pluies. Pont emporté, 15 enfants, 5 soldats noyés.

Londres — On assure que l'Allemagne a commandé 1000 puissants avions en Hollande.

Calcutta. — Grave émeute entre fanatiques hindous et mahométans. Cinquantaine victimes.

Lisbonne. — Président République a inauguré 4e Salon Automob. Nombr. marques françaises représ.

La Haye. — Nouveau Cabinet démissionnaire date 29 juin : 2 jours avant élections.

Rome. — Perceurs de murailles ont pénétré salle du trésor St-Pierre. Vol 3 millions de bijoux.

Tokio. — Tremblement de terre de Séné a détruit plusieurs villes. Secours envoyés.

Le Tour de France cycliste

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Au bord de la Grande-Bleue

Perpignan, 4 juillet. — Le départ de la dixième étape a été donné ce matin à 7 heures, aux concurrents restant qualifiés.

Après avoir affronté la montagne et ses terribles juges, les routiers vont longer aujourd'hui la « Grande Bleue ». L'étape est courte et facile. Elle ne compte que 215 kilomètres se déroulant sur un terrain plat dépourvu complètement d'obstacles.

Venant au lendemain même d'une dure épreuve cependant, l'ét